
**Normes de performance dans le bâtiment —
Liste de contrôle consultative — Contenu
d'un programme de conception dans
l'industrie du bâtiment**

iTeh STANDARD PREVIEW

*Performance standards in building — Checklist for briefing — Contents of brief
for building design*

[ISO 9699:1994](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b51e50f-e6e6-4d2f-adba-5bf322d3b37e/iso-9699-1994)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b51e50f-e6e6-4d2f-adba-5bf322d3b37e/iso-9699-1994>



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 9699 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 59, *Construction immobilière*, sous-comité SC 3, *Exigences fonctionnelles/de l'utilisateur et performances dans le bâtiment*.

Les annexes A, B, C et D de la présente Norme internationale sont données uniquement à titre d'information.

© ISO 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 ● CH-1211 Genève 20 ● Suisse

Imprimé en Suisse

Normes de performance dans le bâtiment — Liste de contrôle consultative — Contenu d'un programme de conception dans l'industrie du bâtiment

1 Domaine d'application

1.1 La présente Norme internationale traite du contenu des programmes de conception dans l'industrie du bâtiment.

1.2 Elle peut être utilisée à partir du moment où le client envisage pour la première fois la réalisation d'un projet de construction. Elle devrait être tout à fait utile lorsque le client et d'autres personnes, en consultation avec les professionnels requis, cherchent à rassembler en un dossier les documents exprimant leurs besoins, leurs objectifs, leurs ressources et à situer le projet ainsi que les problèmes qui en découlent.

La présente Norme internationale s'applique aux projets de construction de toute espèce et dimension. Elle s'applique également quel que soit l'objet du programme, par exemple exposé de directives, proposition, discussion, enregistrement, en constituant une base d'évaluation ou en fixant le cadre formel d'une compétition entre les professionnels qui seront présents.

Elle est également utilisable par tous ceux qui participent à la préparation du programme, à savoir les clients, les consultants, les utilisateurs et tous ceux qui sont investis d'une autorité quelconque, ceux qui ont besoin d'être informés ou peuvent être concernés par le projet. Toutefois, la présente Norme internationale revêt un intérêt particulier pour le client qui, en tant que maître d'œuvre et acquéreur du bâtiment, sera responsable du projet et de sa gestion, y compris du choix d'un concepteur, de la préparation du programme et de l'évaluation de son impact.

2 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

2.1 programme: Document de travail qui spécifie de façon prévisionnelle les besoins et les buts, les ressources du client et de l'utilisateur, le contexte du projet et les exigences de conception appréhendées

dans le cadre desquelles les opérations de consultation (si nécessaire) et de conception peuvent avoir lieu.

NOTE 1 Un programme peut reprendre les éléments des listes de contrôle données dans les annexes A à C.

2.2 consultation: Démarche consistant

— à identifier et à analyser les besoins, les objectifs et les contraintes (les ressources et le contexte) du client et des parties concernées, et

— à formuler les problèmes ainsi dégagés que le concepteur devra résoudre.

2.3 auteur du rapport: Personne, groupe isolé ou organisation chargés de préparer le programme. Il peut s'agir du client, d'un consultant, du ou des utilisateurs, du concepteur ou d'une équipe constituée de ces différents acteurs.

3 Programme de conception

Sous sa forme écrite, le programme doit exprimer les intérêts de chacun des intervenants. L'objet de la liste de contrôle (annexes A à C) est de fournir une formule-cadre normalisée pour la présentation de ce programme écrit, dont l'usage puisse être adapté à des projets de construction de toutes dimensions.

La liste de contrôle permet un réexamen point par point du programme d'origine et, par là, d'apporter des modifications pour répondre aux solutions ou priorités nouvelles se faisant jour au fur et à mesure du processus de conception. Le développement du programme devrait être lié à un processus dynamique dans lequel la créativité et une analyse systématique se combineraient en vue de résoudre les différends apparus dans le programme d'origine.

La liste de contrôle comporte donc trois parties qui reflètent la progression logique et la méthodologie utilisée dans la prise de décision. Les annexes A à C

et leurs subdivisions principales figurent dans l'index ci-après et donnent ainsi un aperçu général de la structure de la liste.

Annexe A: Identification du projet

- A.1** Identité du projet
- A.2** Objet du projet
- A.3** Champ d'application du projet
- A.4** Identité des participants
- A.5** Identité des autres groupes concernés

Annexe B: Contexte, buts et moyens

- B.1** Direction du projet
- B.2** Lois, normes et codes
- B.3** Contraintes financières et contraintes de temps
- B.4** Contexte et influences historiques
- B.5** Influence du site et des environs
- B.6** Entreprise future du client
- B.7** Occupation prévue – description détaillée
- B.8** Incidence du projet

Annexe C: Exigences de conception et de performance

- C.1** Site et environs
- C.2** Ensemble du bâtiment
- C.3** Performance de la construction
- C.4** Ensemble d'espaces
- C.5** Espaces considérés distinctement
- C.6** Équipement, matériel et mobilier

Bien que n'étant pas exhaustive, la liste de contrôle constitue un cadre raisonnablement détaillé. Dans chacune de ses parties, lorsque cela est opportun, les points figurant dans la colonne de gauche sont complétés par des exemples. Des éclaircissements et autres commentaires supplémentaires sont contenus dans les notes de la colonne de droite.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9699:1994](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b51e50f-e6e6-4d2f-adba-5bf322d3b37e/iso-9699-1994)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b51e50f-e6e6-4d2f-adba-5bf322d3b37e/iso-9699-1994>

Annexe A (informative)

Liste de contrôle A: Identification du projet

L'annexe A illustre une phase préalable dans la préparation du programme et doit permettre d'établir le profil général du projet et d'identifier les personnes susceptibles de prendre part à sa réalisation.

Liste de contrôle et exemples	Notes
A.1 Identité du projet	
A.1.1	Projet, nom / titre / numéro de référence
A.1.2	Emplacement / adresse
A.1.3	Catégorie de bâtiment / destination
A.2 Objet du projet	
A.2.1	Raison d'être du projet
A.2.2	Principaux objectifs du projet
A.2.3	Objet du programme
A.3 Champ d'application du projet	
A.3.1	Taille
A.3.2	Qualité
A.3.3	Plan de financement
A.3.4	Calendrier de réalisation
A.3.5	Phase d'avancement du projet
A.3.6	Modifications ultérieures
A.4 Identité des participants	
A.4.1	Client
A.4.2	Occupants / utilisateurs
A.4.3	Directeur général / Administrateur
A.4.4	Rapporteurs du programme
A.4.5	Concepteur
A.4.6	Autres consultants
A.4.7	Maître d'ouvrage
A.5 Identité des autres groupes concernés	
A.5.1	Gouvernement central
A.5.2	Organismes nationaux / internationaux
A.5.3	Gouvernement local
A.5.4	Autorités responsables du plan directeur / de la construction
A.5.5	Financiers
A.5.6	Groupes / individus manifestant un intérêt particulier
A.5.7	Propriétaires du site / locataires
A.5.8	Voisins et leurs représentants
A.5.9	Média
A.5.10	Assureurs

iTech STANDARD PREVIEW
(standards.itech.it)

ISO 9699:1994

http://www.itech.it/catalog/standards/sist/3b51e50f-c6e6-4d2f-adba-5bf322d3b37e/iso-9699-1994

A.2.1 et A.2.2: Ces deux déclarations de caractère général seront développées en B.4 et B.6.
A.2.3: Voir paragraphe 1.2.

A.3: Cette partie devrait exprimer les besoins du client en termes les plus larges. Les déclarations sont développées en B.3 et B.6.

A.4 et A.5: Afin de faciliter les premiers contacts, les noms, adresses, numéros de téléphone, télex et fax (télécopie) devraient être fournis sur les participants, individus ou organisations susceptibles de prendre part à la réalisation du projet.

Le nom de tout représentant officiel d'une organisation devrait également être donné ici. D'autres informations détaillées sont données en B.1.

A.5: Outre les participants et ceux rémunérés par le client pour conduire le projet, des groupes annexes seront chargés de traiter certains aspects du projet. Il importe que les participants disposent d'informations sur les rôles et la structure de telles entités.

Annexe B (informative)

Liste de contrôle B: Contexte, buts et moyens

En se concentrant sur le contexte, les objectifs et les moyens du client et des utilisateurs, l'annexe B fournit un cadre à l'équipe de conception, qui pourra donner lieu à des décisions collectives tendant à utiliser au maximum les ressources disponibles afin d'atteindre les objectifs fixés.

Les données ne devraient pas être exprimées en termes d'exigences de conception. Ce type d'information est donné à l'annexe C.

Liste de contrôle et exemples	Notes
B.1 Direction du projet	
B.1.1 Participants client occupants / utilisateurs directeur général conseiller en conception concepteur constructeur B.1.2 Organisation des groupes connexes B.1.3 Procédures d'évaluation de la conception Contrôle qualité méthodes de communication contrôle des délais et des coûts construction	B.1: L'autorité, la responsabilité, le rôle et la compétence de chaque participant doivent être établis, des organigrammes préparés et les relations entre les différents participants définies. Il convient de définir quand et comment désigner les consultants n'ayant pas encore été nommés. Voir également B.3.4. Une certaine priorité est à accorder au cadre organisationnel car il est impératif que quelques-uns de ses aspects soient clairement établis avant que les aspects suivants du programme ne puissent être considérés. La gestion globale du projet revêt à cet égard une importance particulière au début, car la bonne exécution de cette fonction mène à l'identification complète et détaillée des participants autorisés, informés ou simplement intéressés. Cette tâche est essentielle pour une communication, une coordination et une motivation satisfaisantes et pour la maîtrise des délais, des coûts et de la qualité. La gestion globale incombe au client qui ne devrait déléguer cette responsabilité qu'en cas exceptionnel et, alors, avec la plus grande attention.
B.2 Lois, normes et codes	
B.2.1 Plan directeur plans nationaux / régionaux / locaux zones d'aménagement B.2.2 Réglementations particulières au site ou au(x) bâtiment(s) conventions servitude de passage B.2.3 Lois concernant l'occupation des lieux sécurité / santé emploi	B.2: Pour des raisons pratiques, toutes les lois, normes, tous les règlements et codes, et toutes les autres influences externes sont regroupés sous un même titre, qu'ils concernent le site, son occupation, l'environnement ou tout autre aspect du projet.

Liste de contrôle et exemples	Notes
<p>B.2.4 Financement dotations, subventions réglementation des importations / exportations fiscalité</p> <p>B.2.5 Règles et codes de construction et de conception internationaux / nationaux / locaux</p> <p>B.2.6 Réglementation relative à l'environnement pollution atmosphérique / bruit / pollution de l'eau / énergie / déchets</p> <p>B.2.7 Politiques / administratifs procédures d'approbation politique intérêt du pouvoir politique national / local pour le projet</p> <p>B.2.8 Sociaux / culturels enquêtes d'utilité publique / tribunaux groupes de pression autres facteurs (presse, groupes, individus)</p>	<p>B.2.4: Il convient de réserver ce sous-titre aux règlements concernant les aspects financiers du projet. Il est préférable de noter les informations relatives au budget et aux autres aspects directement liés au projet lui-même en B.3.</p>
<p>B.3 Contraintes financières et contraintes de temps</p>	
<p>B.3.1 Financement du projet fiscalité dotations, subventions échéances trésorerie taux d'intérêt différentes phases du projet risque</p> <p>B.3.2 Budget conception / planification construction site bâtiment matériel / mobilier priorités</p> <p>B.3.3 Coût d'utilisation frais courants frais d'entretien</p>	<p>B.3.1 à B.3.3: On distinguera le financement du budget et des coûts. Le budget est destiné à couvrir les coûts prévisionnels. Les coûts sont la conséquence de décisions prises au cours du processus de consultation et de conception. Bien que les coûts prévisionnels ne figurent pas dans la liste de contrôle, ils devraient être consignés à intervalles rapprochés agréés à des fins de comparaison avec le plan de financement ou le budget.</p> <p>La plupart des coûts réels ne seront constatés qu'après le début de la construction. Les coûts réels devraient également être contrôlés et consignés.</p>

Liste de contrôle et exemples	Notes
<p>B.3.4 Calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> disponibilité du site disponibilité du financement désignation des consultants concertation / conception passage en revue de différents points pour approbation et coordination phases de construction / réalisation occupation <p>B.3.5 Durée</p> <ul style="list-style-type: none"> structure finitions occupation adaptabilité taux <p>B.3.6 Risques financiers et risques liés au respect des délais</p> <ul style="list-style-type: none"> pénalités / bonifications limites acceptables 	<p>B.3.4: Pour les projets complexes, il est nécessaire de passer les événements au crible d'une analyse critique, afin de dégager les priorités.</p> <p>Il convient que les informations concernant les différentes phases de la construction contiennent le découpage et la taille des compromis nécessaires tant pour le projet dans sa forme actuelle que pour toute modification future prévue (voir B.3.5).</p>
<p>B.4 Contexte et influences historiques</p>	
<p>B.4.1 Histoire du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> histoire de l'entreprise du client événements locaux attitudes politiques recherches, études / comptes rendus décisions <p>B.4.2 Situation actuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> activités du client / utilisateur sites existants / installations / bâtiments enquêtes en cours <p>B.4.3 Motifs de changement</p> <ul style="list-style-type: none"> lois du marché législation pressions / occasions <p>B.4.4 Engagements</p> <ul style="list-style-type: none"> accords d'organisation accords sociaux accords contractuels 	<p>B.4: La présente section permettra aux participants de prendre conscience des problèmes susceptibles d'avoir une incidence sur le projet tel qu'il est défini en A.2. Les informations concernant l'entreprise future du client, l'occupation qu'il a l'intention d'en faire et les effets du projet seront données en B.6 à B.8 pour permettre une comparaison.</p>

Liste de contrôle et exemples		Notes
B.5 Influence du site et des environs		
B.5.1	Disponibilité du site propriété / utilisation précédente location / vente conditions légales limites accès au site disponibilité des enquêtes	B.5: La présente section vise à fournir une base aux études préliminaires nécessaires au choix d'un site, d'un bâtiment ou à l'évaluation de l'adaptation d'un site ou d'un bâtiment existant à l'usage qu'en fait le propriétaire/client. Les modifications futures pouvant affecter les points énumérés dans cette section peuvent ne pas être du ressort du client. Chaque point devrait être considéré par rapport au site et à son environnement.
B.5.2	Commercial et social bassin hydrologique arrière-pays voisinage population utilisateurs publics / privés devoirs avantages / inconvénients	B.5.2: Il convient de considérer les tolérances et les caractéristiques existantes.
B.5.3	Données concernant l'environnement microclimat climat local hydrologiques sismiques acoustiques	
B.5.4	Infrastructure installations / équipements services publics	B.5.4: Les infrastructures de service et les moyens de transport existants sont des critères importants qui demandent considération au niveau du site et au niveau régional. Considérer les tendances et les caractéristiques existantes.
B.5.5	Données géophysiques géographiques topographiques étendue / surface orientation paysage / végétation	
B.5.6	Caractéristiques du sol composition du sol résistance de portée contamination du sol nappe phréatique	

iTech STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 9699:1994
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b51e50f-e6e6-4d2f-adba-5bf322d3b37e/iso-9699-1994>

Liste de contrôle et exemples	Notes
<p>B.7.4 Entité programme à entreposer</p> <p>B.7.5 Aménagements particuliers matières premières énergie / gaz / électricité eau informatique</p> <p>B.7.6 Sous-produits envisagés ordures chaleur</p> <p>B.7.7 Risques pour la sécurité et la santé accident stabilité vibrations / bruits incendie / explosion contamination rayonnements, radiations</p>	<p>B.7.4: Il convient que le client fournisse une information détaillée concernant les entités d'équipement spécialisé, le mobilier et les installations.</p> <p>B.7.5: Indiquer les quantités et capacités.</p> <p>B.7.6 et B.7.7: L'éventuelle nécessité de récupération des déchets et les précautions nécessaires à prendre devraient être indiquées.</p>
<p>B.8 Incidence du projet</p>	
<p>B.8.1 Effets sur l'entreprise du client financiers sociaux culturels politiques image de marque continuité des opérations</p> <p>B.8.2 Effets sur les usagers / publics fonctionnalité de l'espace convivialité des systèmes communication sécurité maintenance issue de secours seuils d'incidence favorable sécurité santé propreté confort esthétique aspect ambiance</p> <p>B.8.3 Effets sur l'environnement écosystèmes</p>	<p>B.8 La présente section traite de la qualité et des questions d'ordre stratégique, compte tenu des priorités et des impératifs économiques. En définitive, le projet de construction sera jugé en termes d'impacts sur l'entreprise du client, l'occupation et le public. C'est pourquoi les effets qu'un bâtiment donné doit produire doivent constituer les objectifs du projet.</p> <p>Lors de cette définition d'impact, le degré de précision approprié ou possible variera d'un point à l'autre. La nature globale des effets peut rendre leur spécification difficile dans certains cas, notamment lorsque les seuils visés d'effets requis (ou les limites acceptables d'effets négatifs) ne peuvent être énoncés qu'en termes qualitatifs et non techniques. Les efforts de clarté ne devraient pas, néanmoins, être ménagés pour aider le concepteur à saisir l'attente du client et de l'utilisateur, et donc à éviter les échecs, la frustration, les retards et la déception quant au résultat final.</p>